



Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Lundi 22 mai 2017

Déclaration de la délégation du SNUipp-FSU 85 sur le temps partiel

Durant les derniers congés scolaires, un nombre conséquent de nos collègues a reçu un courrier type leur notifiant le refus de leur temps partiel, ou la modification arbitraire de leur quotité de travail. Sur la forme, comme sur le fond, cette démarche est historique et inacceptable. Ces derniers jours, les IEN du département ont été envoyés en services commandés pour assurer le SAV de décisions qui semblent tant précipitées qu'impréparées. En tant que délégués du personnel, nous avons sillonné le département pour accompagner plusieurs de nos collègues, reçus dans les circonscriptions ou dans leur école de rattachement. D'une façon générale, malgré un emploi du temps qui débordait déjà, les inspectrices et les inspecteurs ont conduit ces entretiens avec loyauté, mais surtout avec une dimension humaine que nous souhaitons souligner. Nous, élus du personnel, avons été témoins de l'obligation par les collègues de révéler des éléments de leur intimité. Collègues qui sont choqués de la démarche qui leur est imposée. Des propos ont été récurrents : « fatigue », « usure », « équilibre », mais aussi, « je ne peux pas faire plus », « ma patience s'est réduite », « je n'ai pas de famille à proximité », « je vieillis », « je dois m'occuper de mes parents », « je suis malade », « mon compagnon est malade », « je suis en reconstruction », « je n'arrive plus à travailler 4 jours et demi par semaine » « je ressens une grande fatigue ».

Au terme d'une mandature et d'un ministère qui aura mis en avant la nécessité de bienveillance, ici, en Vendée, nous concluons par cette triste séquence qui laissera des traces profondes et accentuera le sentiment de déshumanisation de la gestion d'un métier basé à 100 % sur les relations humaines. Notre département était jusqu'à maintenant un modèle dans la prise en compte des temps partiels. Qu'est-ce qui justifie un tel revirement ?

La gestion des personnels demande de la constance, de l'anticipation, des discussions, de l'information, et la prise en compte des dimensions humaines. Sur le dossier des temps partiels, le pilotage départemental n'est pas satisfaisant. Pourquoi ? Parce qu'il ne répond pas à un objectif affiché. Parce qu'il ne répond pas à la procédure pourtant inscrite dans les textes. Parce qu'il ne comprend pas qui sont les personnels concernés et ce qu'est l'exercice de leur métier.

Nous, délégués du personnel, fréquemment, nous vous alertons sur le décalage entre le vécu des personnels et la perception que vous en avez. Les audiences menées « tambour battant » ces derniers jours auraient pu être évitées si la parole des élus était entendue et considérée à sa juste valeur.

Comment envisager sereinement son travail lorsqu'on se voit refuser, sans entretien et sans explication, un temps partiel jusque-là possible et nécessaire ? Comment s'engager pleinement quand l'employeur sanctionne d'un retrait de salaire d'une journée

une absence d'une matinée pour assister à la sépulture d'un proche ? Comment consentir à donner toujours plus de temps, sans la moindre reconnaissance ?

Dans tout collectif d'individus, les règles sont nécessaires et les abus doivent être recadrés, voire sanctionnés. Mais il est inacceptable, et surtout contre-productif, de faire payer à tout notre collectif de travail les dérives de quelques-uns. Il y a une différence entre autorité et autoritarisme !

A cette heure, nous n'avons pas connaissance de vos décisions. Nous réaffirmons qu'aucune demande de temps partiel n'a de motif futile. Chaque demande répond à un besoin d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, il en va de la qualité du Service Public d'Education et de la santé de son personnel. Remettre en question cet équilibre se traduira rapidement par des dysfonctionnements bien plus importants que les bénéfices recherchés.

La délégation du SNUipp-FSU 85,

*Jean-Jacques BOBIN, Pierre CAMINADE, Michel CLOCHON, Magali DARNAUD,
Sylvette LALO, Michio KURATA, Karine ROUSSEAU*